

VOS PARAMÈTRES 2025

La fixation des paramètres des régimes de retraite repose sur un processus robuste et encadré. Ce processus commence par les études et propositions de l'actuaire conseil de la Caisse, qui visent à inscrire la revalorisation annuelle dans une perspective de long terme. L'actuaire réalise également un benchmark avec des régimes comparables, prend en compte les conditions économiques actuelles et met en perspective la politique de pilotage de la Caisse.

Ces propositions sont ensuite examinées par une commission de réflexion composée de neuf membres. Cette commission débat des différents objectifs et retient plusieurs scénarios, dont un préférentiel, qu'elle soumet au Conseil d'Administration. Ce dernier, souverain, détermine les valeurs d'acquisition et de service des points des régimes de retraite complémentaire, ainsi que la cotisation et les prestations du régime d'invalidité et décès.



%

€



Le pilotage à long terme de la Caisse poursuit quatre objectifs principaux : assurer la soutenabilité des régimes, préserver le pouvoir d'achat des retraités, prendre en compte la situation économique de la profession et assurer la convergence des sections B et C pour garantir une équité parfaite et un rendement équivalent à long terme.

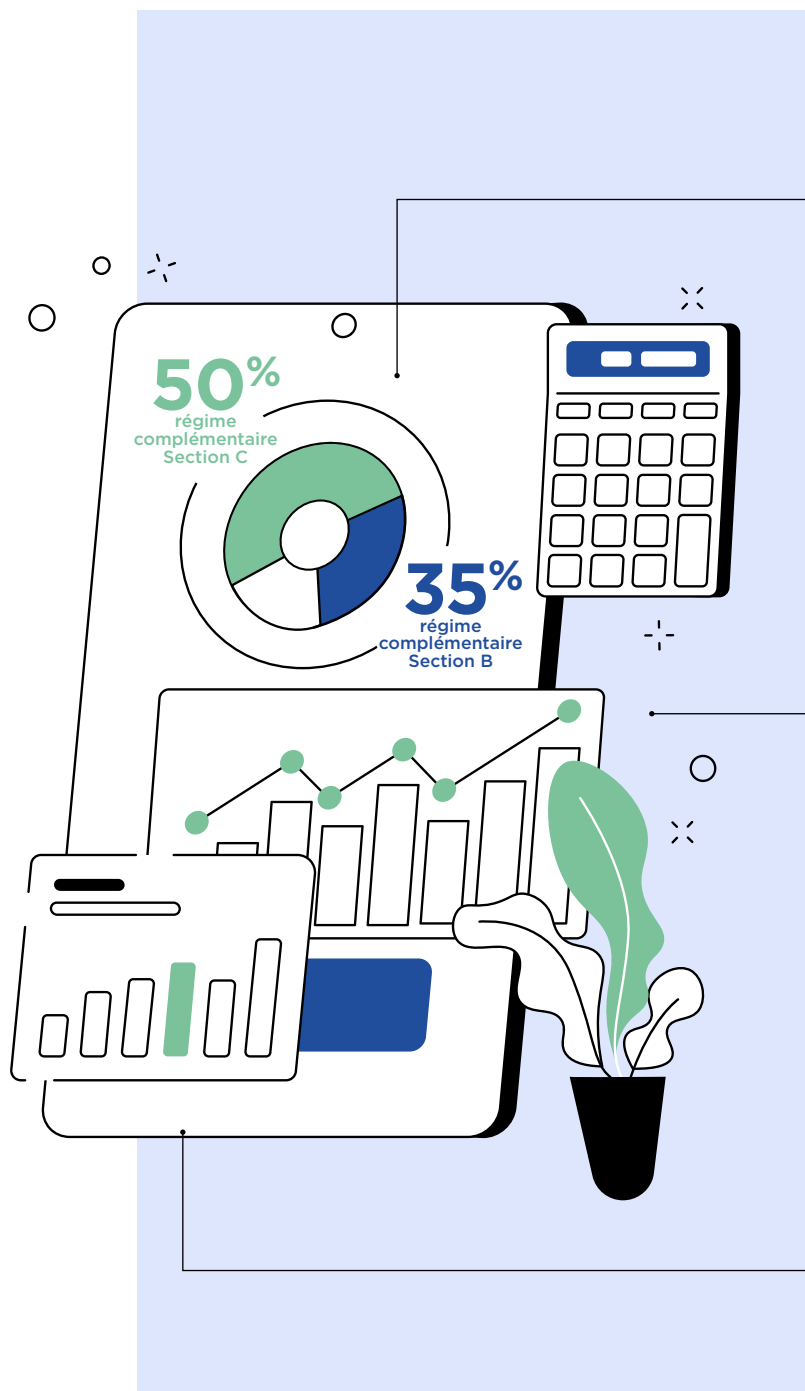
La revalorisation des retraites du régime de base est décidée par les pouvoirs publics en fin d'année.

Pour 2025 :

La revalorisation des points de la section C et du régime de Colmar et de Metz a été fixée à **2,2 %** et pour la section B à **1,2 %**, soit en moyenne pondérée pour les deux sections à **1,8 %**.

Le coût d'achat des points de la section C (section proportionnelle) **reste inchangé** et celui de la section B (classes forfaitaires) est revalorisé de **2 %**, soit **54 €** annuel pour la classe 1.

Les prestations RID sont **inchangées** et la cotisation au régime fixée conformément à l'échéancier de déploiement du régime (1 324 €).



Interview

3 questions à Maître Matthieu CESBRON,

Notaire associé à Avrillé et Président de la commission des marchés publics



Pourquoi avez-vous choisi de vous impliquer dans la gouvernance de la Caisse et comment avez-vous appréhendé cette nouvelle responsabilité au départ ?

Être administrateur, c'est avant tout défendre la bonne gestion de la Caisse de retraite au service de la famille notariale composée des actifs et des retraités.

C'est dans un premier temps une période d'humilité pour comprendre les mécanismes de la Caisse, sa gestion et particulièrement le pilotage technique des régimes de retraite et de prévoyance.

Nous ne sommes pas démunis car la Caisse assure des formations et des professionnels aguerris, dans la Caisse et à l'extérieur, sont en appuis pour contribuer aux bonnes décisions.

De par ses investissements la Caisse participe à la bonne marche de l'économie Française et c'est passionnant de mettre sa pierre à l'édifice et de penser qu'indirectement le notariat, par ses cotisations, y contribue.

Pouvez-vous nous décrire votre parcours au sein de la Caisse depuis vos débuts ?

J'ai d'abord commencé comme administrateur suppléant pendant la première année. Puis titulaire l'année suivante jusqu'à ce jour.

Lors du renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration, je suis devenu aussi Président de la commission des marchés publics.

La Caisse, comme une mairie, est soumise aux règles des marchés publics et conclut des contrats avec des opérateurs économiques pour répondre à ses besoins de travaux, fournitures et services.

Cette commission a pour but de veiller à la bonne application des règles de la commande publique.

Quels ont été, selon vous, les principaux défis et enjeux auxquels la commission de réflexion a dû faire face cette année ?

Cette année, comme la précédente, a été marquée à la Caisse par deux facteurs.

L'un du côté des notaires retraités avec une inflation importante qui entraînait une baisse de pouvoir d'achat

L'autre du côté des notaires actifs avec une crise qui perdure.

L'objectif lors des commissions a été de trouver le subtil équilibre pour répondre aux attentes de tout le notariat : maintenir un pouvoir d'achat des retraités et de leurs familles en revalorisant les retraites ; accompagner les actifs en modérant la revalorisation des cotisations ; le tout en maintenant l'équilibre des réserves pour que notre régime perdure pour les jeunes notaires qui entrent dans la profession.

Les discussions sont animées mais, une fois n'est pas coutume, c'est la culture du compromis qui prévaut et le Conseil d'Administration souverain vote ces paramètres pour préserver tous les équilibres.